



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente mars deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le vingt-quatre mars deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Émile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Séverine EYMARD, Yannick FOURNIER, Denis RICHARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER et Romain MARROU.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents :

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote :

POUR :

CONTRE :

ABSTENUS :

Objet : Délégation au Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote du délégué et de son suppléant au Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras.

Après concertation une liste comportant 2 membres est présentée :

Emile CHABRAND Maire, titulaire

Bernard VALLERIAN Conseiller Municipal, suppléant

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le dépouillement donne les résultats suivants :

Liste : 10 (dix) voix

Emile CHABRAND est élu délégué titulaire et Bernard VALLERIAN est élu délégué suppléant au Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Emile CHABRAND

